Extrait n° 1

[...]

F - Les étapes essentielles de la veille réglementaire

Référence Internet ST.12.F

@ *Saisissez la « Référence Internet » ST.12.F dans le moteur de recherche du site www.editions-tissot.fr pour accéder à ce chapitre actualisé*

Dans le cadre de l'abonnement

Bénéficiez de schémas clairs, plus parlants que de longues explications

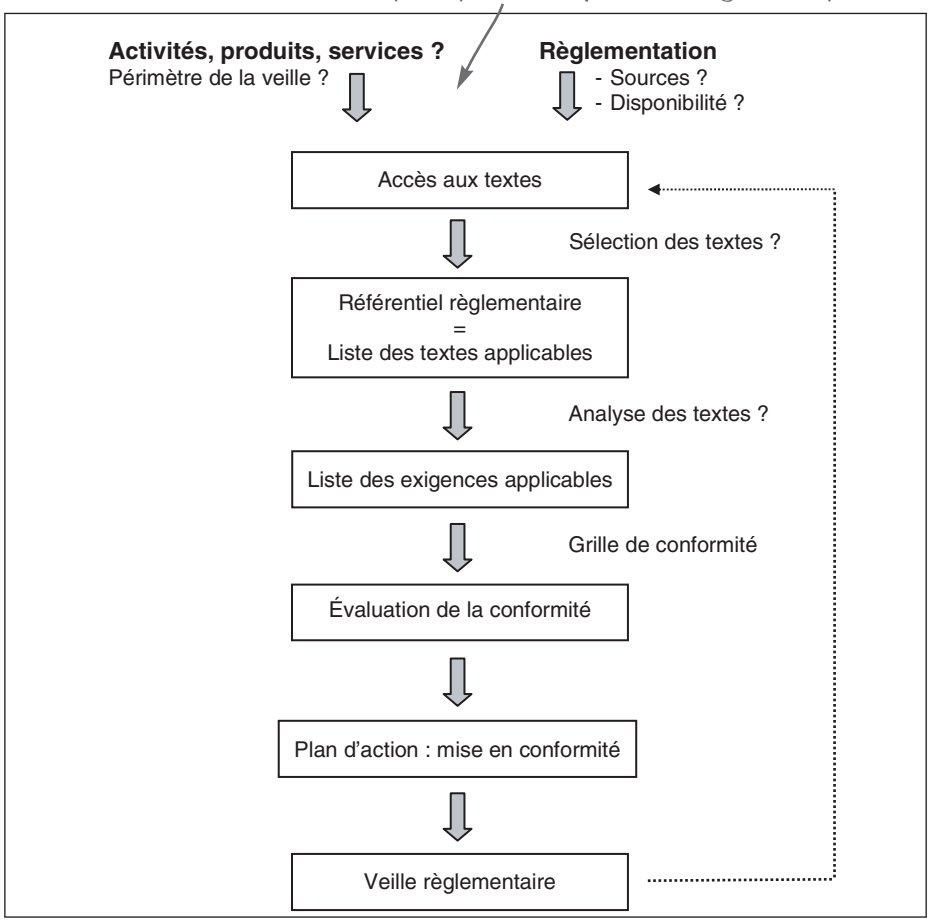

Retrouvez tous les schémas sur Internet, en version imprimable, dans le cadre de l'abonnement

1. ➤ Établir un état des lieux réglementaire

a) Principes

Il s'agit de répondre aux questions : quels sont les textes qui concernent l'entreprise ? Quelles sont les obligations associées aux textes identifiés et applicables ? Pour cela, deux actions sont à mettre en œuvre : établir son fond documentaire ou sa liste des textes applicables et identifier les exigences :

Les explications sont claires et concrètes

- **établir la liste des textes applicables** conduira à obtenir un fond documentaire ou référentiel de textes ou référentiel réglementaire de la structure. Ce fond documentaire, qui n'est pas figé, constituera le socle réglementaire ou référentiel réglementaire de l'entreprise.
- **extraire de ce fond documentaire la liste des exigences.** L'identification d'un texte applicable n'est pas suffisante. Il est nécessaire de lire ce texte, d'identifier les exigences applicables en fonction de l'activité de la structure. L'exigence est une obligation définie par le texte réglementaire ou auquel l'entreprise a souscrit. Cette exigence peut être financière, administrative, technique et/ou organisationnelle.

Un texte peut ne pas être applicable en totalité mais uniquement pour certaines dispositions, ou ne pas être applicable (exemption, champ d'application restreint, ...). Cette seconde phase est donc essentielle car elle permettra de faire le tri dans les textes identifiés : elle peut être considérée comme un outil de contrôle et de validation de la sélection des textes applicables. L'efficacité d'une veille réglementaire n'est pas à lier au nombre de textes identifiés mais à la qualité de l'analyse des textes et à l'exhaustivité de l'identification des textes et des exigences applicables.

À travers cette étape de construction du référentiel réglementaire, l'état des lieux réglementaires aboutit à :

– une identification des thèmes qui concernent l'organisme (délimitation du référentiel) ;

– une synthèse des résultats sous forme de liste de textes et d'exigences applicables qui correspondra au référentiel réglementaire de la structure ou de l'organisme.

Cette première étape soulève plusieurs questions : comment accéder aux textes réglementaires ? Comment établir la liste des textes applicables ? Comment identifier la liste des exigences applicables ? Comment structurer le fond documentaire ?

b) Accès aux textes : les sources documentaires

L'accès aux textes pour identifier les exigences applicables nécessite d'identifier une ou plusieurs sources fiables (il faut être sûr qu'elles contiennent l'ensemble des textes potentiellement applicables à l'entreprise). Afin d'identifier les sources utiles pour le processus de veille et de conformité réglementaire, il est important de rappeler quels textes sont recherchés :

– les textes internationaux ;

– les textes nationaux et européens ;

– les textes locaux (actes individuels adressés à l'entreprise) ;

– les documents d'application volontaire (normes, exigences groupe, etc.).

Accès aux textes réglementaires : les sources officielles

Les sources officielles exhaustives, mais peu pratiques, pour l'accès aux textes potentiellement applicables sont :

– pour le droit national, le **Journal officiel JO**, accessible via le site internet www.legifrance.gouv.fr ;

– pour le droit européen, le **Journal officiel de l'Union européenne JOUE**, accessible via le site internet Légifrance ou via le site internet de l'Union européenne (http://eur-lex.europa.eu).

  Ces deux sources (JO et JOUE) sont quotidiennes, le Bulletin officiel BO est quant à lui mensuel ;

– pour le droit international, les textes applicables sont également consultables sur le site internet Légifrance. Il est également possible en matière de droit international de consulter les sites de l'Organisation internationale du travail (OIT) (www.ilo.org) ou le site du ministère des Affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr). Deux textes principaux sont issus du droit international : les conventions, qui sont applicables si elles sont ratifiées par l'État et sous certaines conditions, et les recommandations, qui ne sont pas opposables.

Comme tout contrat, une convention internationale est seulement opposable aux parties qui l'ont signée, et est inopposable aux tiers (aux États non signataires). C'est la publicité de la convention internationale (en particulier la publication au *Journal officiel*) qui la rend opposable et applicable à l'ensemble des ressortissants de l'État. Certaines conventions multilatérales ou protocoles exigent qu'un nombre minimal de pays aient ratifié l'accord pour pouvoir entrer en vigueur.

Exemples de conventions et de recommandations de l'OIT :

Convention opposable	***Recommandation non contraignante***
C19 Convention concernant l'égalité de traitement des travailleurs étrangers et nationaux en matière de réparation des accidents du travail (1925)	*R81 Recommandation sur l'inspection du travail (1947)*
C155 Convention concernant la sécurité, la santé des travailleurs et le milieu de travail (1981)	*R146 Recommandation sur l'âge minimum (1973)*
C160 Convention concernant les statistiques du travail (1985)	*R167 Recommandation sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale (1983)*
C161 Convention concernant les services de santé au travail (1985)	*R190 Recommandation sur les pires formes de travail des enfants (1999)*
C187 Convention concernant le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail (2006)	*R198 Recommandation sur la relation de travail (2006)*

Les textes de référence sont tous indiqués

Remarque : il est également possible de citer le droit local, qui peut être assimilé essentiellement au droit émanant des collectivités telles que les mairies.

Accès aux textes réglementaires : les sources, supports pratiques pour la veille réglementaire

Les principales sources, support pour la veille réglementaire sécurité et santé au travail, sont les codes qui regroupent un certain nombre de textes applicables. Pour la sécurité et la santé au travail, les deux principaux codes sont : **le Code du travail et le Code de la Sécurité sociale.**

[...]

Dans la suite du chapitre (dans le cadre de l'abonnement) :
> Vérifier la conformité réglementaire aux exigences applicables
> Définir et engager les actions de mise en conformité